

Sélection / Normes

La sélection des bouches d'extraction dépend de leur utilisation en habitat individuel, collectif ou tertiaire. La réglementation actuelle préconise les débits suivants:

Habitat individuel et collectif

Nombre de pièces principales de l'habitat	Cuisine m ³ /h	Salle de bains ou de douches communes ou non avec toilettes m ³ /h	Autre salle d'eau m ³ /h	Toilettes	
				unique m ³ /h	multiples m ³ /h
1	75	15	15	15	15
2	90	15	15	15	15
3	105	30	15	15	15
4	120	30	15	30	15
5 et plus	135	30	15	30	15

Des dispositifs individuels de réglage peuvent permettre de réduire les débits définis dans la limite des valeurs minimales suivantes:

	Nombre de pièces principales						
	1	2	3	4	5	6	7
Débit total minimal en m ³ /h	35	60	75	90	105	120	135
Débit minimal en cuisine en m ³ /h	20	30	45	45	45	45	45

Lorsque l'aération est assurée par un dispositif hygrorégulé, les valeurs minimales autorisées sont les suivantes:

	Nombre de pièces principales						
	1	2	3	4	5	6	7
Débit total minimal en m ³ /h	10	10	15	20	25	30	35

Tertiaire

Les débits d'air à obtenir sont définis par les textes suivants:

- Le règlement sanitaire départemental
- Le code du travail
- La loi Evin

Caractéristiques acoustiques des bouches de la série AE

Les valeurs suivantes sont importantes pour déterminer le niveau sonore des bouches d'extraction:

- Puissance acoustique à débit d'air permanent (L_w en dB (A))
- Atténuation entre le réseau aéraulique et le local à extraire ($D_{n,e}$ en dB (A)).

Ces valeurs, indiquées dans les tableaux des types, ont été mesurées selon la norme E51701.

L'atténuation acoustique peut être augmentée par l'utilisation d'un module d'isolation "AESD" ou "AESE" (accessoires). Celui-ci se monte par simple emboîtement derrière la bouche d'extraction.

Pour diminuer davantage le niveau sonore, il est possible d'utiliser les atténuateurs de téléphonie ETS (accessoire, voir page 431).

Utilisation

Les bouches d'extraction avec autorégulation du débit d'air sont idéales pour une utilisation avec un système centralisé de ventilation des habitations et spécialement des salles de bains, WC et tertiaire.

Avantages

- Certification NF (AE 15 et AE 30)
- Débit d'air constant entre 40 et 160 Pa.
- Le dimensionnement et l'équilibrage des réseaux aérauliques sur site n'est plus nécessaire.
- Design esthétique.
- Construction compacte aux formes aérodynamiques pour un faible niveau sonore.
- La forme idéale de la bouche évite les salissures périphériques.
- Nettoyage simple sans déséquilibrer le réseau.

Description

Bouche d'extraction complète avec manchette, en plastique blanc, pour montage dans les conduits DN 125 mm. Joint à lèvres sur la manchette pour une étanchéité périphérique renforcée évitant les traces noires.

Fonctionnement

Le débit d'air de la bouche d'extraction est autoréglable dans une plage de pression entre 40 et 160 Pa.

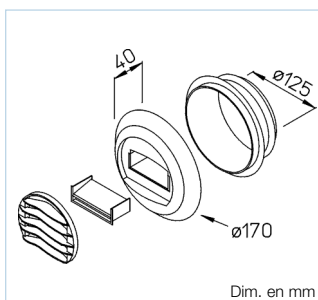
Livraison

Chaque élément, inclus la manchette est livré dans un sachet polyéthylène individuel.

Accessoires

- Module d'isolation acoustique AESD à emboîter derrière la bouche (N° Réf. 2059)
- Filtre pour bouches VFE 70 (N° Réf. 2552)

AE..

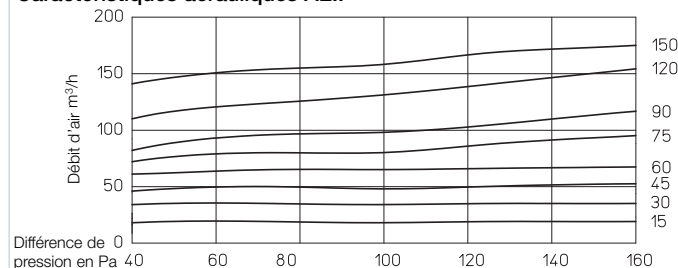


Montage

Prévu pour montage mural ou au plafond. Fixation de la manchette sur le conduit ou la cloison par vis, montage de la bouche par simple emboîtement.

Pour un flux d'air homogène, prévoir une longueur droite de 300 mm après la bouche.

Caractéristiques aérauliques AE..



Type	N° Réf.	Puissance acoustique L_w en dB (A)			Atténuation $D_{n,e}$ en dB (A)	
		100 Pa	130 Pa	160 Pa	sans AESD	avec AESD
AE 15*	81458	27	31	34	60	64 ¹⁾
AE 30*	2030	30	33	36	60	64 ¹⁾
AE 45*	2031	33	34	37	56	63 ¹⁾
AE 60*	81459	34	35	38	56	63 ¹⁾
AE 75*	2033	35	36	39	57	64 ¹⁾
AE 90*	2032	35	36	39	57	64 ¹⁾
AE 120*	81460	36	37	40	58	65 ¹⁾
AE 150*	81461	36	37	40	58	65 ¹⁾

¹⁾ Bouche équipée d'un module acoustique AESD (accessoire) * Débit d'air en m³/h